Cac
FRC
8333

LA SOCIÉTÉ
DES AMIS DE LA CONSTITUTION,
SÉANTE AUX JACOBINS, A PARIS,
AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES.

COMITÉ DE CORRESPONDANCE.

Paris, le 17 janvier 1792, l'an 4 de la LIBERTÉ *françoise.*

FRÈRES ET AMIS,

LA situation actuelle de l'état exigeant une plus grande activité dans nos correspondances, la société a arrêté que son comité écriroit tous

les quinze jours une circulaire aux sociétés affiliées. Nous vous adressons celle-ci en conséquence, pour vous informer de l'état des choses en ce moment, et vous communiquer nos idées sur les moyens les plus propres à prévenir les dangers qui menacent la patrie.

Le grand objet qui occupe en ce moment tous les esprits, c'est la guerre. Devons-nous la faire? devons-nous l'attendre? Telle est la question que depuis trois semaines nous agitons dans notre sein, et la nécessité d'une attaque de notre part est le résultat de l'opinion de presque tous nos orateurs : elle a été combattue par plusieurs; mais quelques-uns d'entr'eux ont abandonné leur système, dont le principal fondement étoit, que le pouvoir exécutif desirant la guerre, c'étoit un motif suffisant pour nous la faire redouter. Ils ont reconnu depuis que le pouvoir exécutif avoit feint de la provoquer, dans l'espérance de prévenir le décret d'accusation contre les chefs des rebelles. Ils ont réfléchi d'ailleurs qu'il y avoit été forcé par le message de l'assemblée nationale, et par la crainte d'une responsabilité que la constitution établit contre le roi lui-même, s'il ne s'opposoit pas, *par un acte formel*, à des hostilités imminentes, etc. Il leur a été démontré, par une suite d'actes bien authentiques, qu'une guerre offensive de notre part est tout ce que craignent nos ennemis, et l'opinion presqu'unanime des vrais amis de la liberté la provoque fortement. Personne ne s'en dissimule les inconvéniens; mais ils disparoissent devant les considérations majeures que nous allons vous exposer.

Il est certain d'abord qu'elle est inévitable, et alors tout ce qui tendroit à en reculer l'époque

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

nous seroit funeste, et ne tourneroit qu'à l'avantage de nos ennemis. Nous ne craignons pas que la lassitude et le découragement des bons citoyens remplissent leur attente. Ils ne sont pas capables de sentir ce que l'amour de la liberté inspire de courage et donne de constance. Leur espoir est donc vain à cet égard. Nous ne craignons pas la trahison, quoiqu'il y ait lieu de supposer qu'il en sera tenté de plus d'une espèce. Nous nous reposons sur le patriotisme des soldats, dont la masse en général mérite notre confiance, et saura résister à toutes les suggestions, et se garantir de tous les pièges. Leur union avec les gardes nationales les préservera encore du danger des insinuations perfides par lesquelles on tâcheroit d'égarer leur potriotisme. Il régnera dans nos armées une opinion publique, à laquelle les traîtres seroient obligés de céder, et qu'ils n'oseroient au moins contrarier ouvertement. Rassurés sur ce point important, nous ne voyons plus que des avantages dans la guerre offensive, qui au reste présente moins de chances favorables à la trahison que la défensive.

Si nous attaquons, et sur-tout promptement, nous tirons un grand avantage de la terreur qu'une simple menace a produit sur les esprits des tyrans qui secondent les rebelles; de l'impétuosité naturelle au François, et qui est son caractère distinctif parmi les autres peuples belliqueux; de la disposition des nations voisines, qui nous appellent, nous invoquent, nous pressent, et n'attendent que de nous, les unes la conquête, les autres le recouvrement de leur liberté. Et croyez, frères et amis, que la révolution françoise a plus de partisans chez l'étranger, qu'il n'y en a qui osent se montrer; les Lié-

geois, les Belges n'attendent qu'un signal pour se soustraire au joug nouveau qui s'appesantit sur ces malheureux pays, et ce signal, c'est à nous de le donner.

Cette considération de la délivrance de plusieurs peuples seroit assez puissante, sur une nation généreuse, pour la déterminer, quand même elle ne se trouveroit pas liée à notre intérêt particulier; et cet intérêt se trouve ici en harmonie avec les sentimens de magnanimité que des François, nouvellement épris des charmes de la liberté, ne peuvent manquer d'éprouver en faveur de voisins opprimés, qui gémissent sous le glaive de la tyrannie, qui sentent tout le poids de leurs chaînes, qui brûlent du desir de les voir briser, et ne voyent de terme à leur servitude que dans notre utile assistance. Hâtons-nous donc de voler au secours de ces victimes du despotisme; plantons la liberté dans tous les pays qui nous avoisinent; formons une barrière de peuples libres entre nous, et les tyrans; faisons-les trembler sur leurs trônes chancelans, et rentrons ensuite dans nos foyers, dont la tranquillité ne sera plus troublée par de fausses alarmes, pires que le danger même.

Bientôt la confiance renaît dans l'empire, le crédit se rétablit, le change reprend son équilibre, nos assignats inondent l'Europe, et intéressent ainsi nos voisins au succès de la révolution, qui dès-lors n'a plus d'ennemis redoutables; bientôt nous concevons l'espoir de voir l'ordre s'établir dans les finances, le déficit disparoître, les forces immenses que les circonstances actuelles mettent entre les mains du pouvoir exécutif, réduites à leur juste proportion, des réformes économiques, ramener les dépenses au

niveau des recettes ; les ennemis intérieurs, et sur-tout les prêtres séditieux, qui n'ont de force que par la confiance chimérique que leur inspirent les ridicules fanfaronades de nos rebelles, réduits au silence, déplorant en secret l'impuissance de leur rage ; le pouvoir exécutif lui-même perd tout espoir de succès dans ses vues tyranniques, et se voit forcé d'obéir à la volonté nationale ; la France, en un mot, reprend en Europe l'attitude qui lui convient, et jouit dans le calme et la sécurité des biens que la révolution lui promet.

Il le faut avouer cependant, lorsqu'on réfléchit que la conduite de la guerre est confiée par la constitution au roi, lorsqu'on songe que dans cette querelle des rois et des nobles contre la liberté et l'égalité, c'est un roi qui doit diriger les forces de la nation, que ces forces sont commandées presqu'en totalité par des nobles, on se demande, avec effroi, s'il est de la sagesse d'un peuple d'attendre son salut de pareils êtres ? s'il est bien possible que jamais ils consentent à confondre leur intérêt avec celui du peuple ? s'ils se détermineront jamais à combattre des ennemis de la liberté et de l'égalité, et s'il est une révolution qui puisse tellement changer le cœur humain, qu'on voie ces deux divinités des vrais citoyens compter parmi leurs défenseurs des praticiens et des despotes ? Une telle métamorphose n'est pas dans la nature de l'homme ; et la croire possible, c'est s'attacher à une chimère ; c'est se laisser entraîner à une dangereuse illusion. Toutes les idées de trahison qu'on se plaît à écarter reviennent alors en foule, et l'on se voit forcé à ne voir le salut du peuple que dans sa propre force, dans l'impulsion spontanée que

la présence d'un danger imminent peut exciter en lui, dans cette mâle énergie qui, dans les premiers jours de la révolution, lui fit tenter des hautes entreprises, et lui valut de si brillans succès. Cette guerre, en effet, doit être une guerre nationale, et ne doit ressembler à aucune de celles qui l'ont précédée. Elle n'a point pour objet un intérêt local et particulier, un intérêt du moment, mais un intérêt général, et de tous les temps, le plus sensible, le plus pressant de tous les intérêts. C'est donc au peuple lui-même à pourvoir à son salut; et pour en faire sentir la nécessité, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de vous renvoyer à la lecture des discours qui ont été prononcés dans notre société, et qui doivent vous être parvenus. Mais, il faut le dire, sans le payement des contributions, il n'y a que des malheurs à prévoir, et ils sont incalculables, vous les sentez assez pour que nous ne soyons pas dans le cas de vous engager à en accélérer, autant qu'il est en vous, le recouvrement.

Les ministres continuent, à la faveur de leur *inviolabilité*, (car la *responsabilité* n'est qu'un mot vide de sens jusqu'à présent) d'entraver la marche de la machine politique. Celui des affaires étrangères se contente de changer de place les agens diplomatiques, et ne change rien à l'esprit de la vieille diplomatie. Au lieu de nous chercher des alliés, au lieu de rompre avec ceux qui nous trompent, au lieu de faire observer les traités à notre égard, et de renouveller, au nom de la nation, ceux dont la durée est expiree, il nous suscite des ennemis; il entretient les haînes de ceux qui se sont déclarés; il n'exige aucune réparation des outrages qui nous ont éé

prodigués depuis le commencement de la révolution ; il fait, en un mot, tout le contraire de ce qu'il devroit faire, et l'influence autrichienne dirige visiblement toutes ses démarches contre-révolutionnaires.

Le ministre de la justice, après avoir infecté d'aristocratie un grand nombre de tribunaux, ce qui nous est attesté par vos informations, a l'audace de proposer la prorogation de l'institution des jurés, qui auroient dû être en activité au premier janvier. Tantôt il fait sanctionner et expédier avec une incroyable célérité, les décrets échappés à la précipitation inévitable avec laquelle l'assemblée nationale se voit quelquefois forcée de délibérer ; tantôt il suspend la sanction et l'envoi des décrets les plus urgens, et retarde, autant qu'il est en lui, la marche déja trop embarrassée de l'administration.

Le ministre de la marine se trouve en ce moment sous le coup d'un décret d'accusation prêt à le frapper. L'ajournement est prononcé, et lui fournira peut être les moyens d'inventer de nouvelles impostures, pour se disculper de celles dont il est déjà convaincu.

Le ministre de la guerre, au retour d'un voyage dont les effets ne peuvent être que d'une extrême importance, soit en bien, soit en mal, a fait à l'assemblée nationale un rapport très-brillant de ce qu'il a vu, de ce qu'il a fait, dit et entendu. Nous ne sommes pas à portée de juger les effets qu'a pu produire ce voyage, dans lequel des actes ostensibles ont pu être accompagnés de démarches secrettes ; mais nous ne pouvons nous empêcher de fixer notre attention sur le danger des mesures qu'il propose ; et en particulier, sur celle de l'incorporation de cin-

quante mille gardes nationales dans les troupes de ligne. Nous espérons que l'assemblée nationale ne se laissera pas séduire par de belles paroles, et ne réalisera point un projet dont les conséquences seroient fatales à la liberté.

Les Feuillans ont une existence très-précaire, et ne perdent cependant point de vue leurs grands projets. Ils sont errans depuis quelques temps, et ne se rassemblent qu'en petit comité. Ils se proposent d'acquérir un vaste local et d'attirer une grande affluence à leurs discussions; mais il se passera quelque temps avant que ce bel établissement se réalise, et nous croyons qu'ils ne sont point pressés d'avoir le peuple de Paris pour témoin de leurs délibérations. Leur devise fastueuse n'en impose à personne : la constitution, tonte la constitution, rien que la constitution; c'est comme s'ils disoient : la liste civile, toute la liste civile, rien que la liste civile.

Tel est pour le moment, frères et amis, tout ce que nous pouvons vous donner de renseignemens sur l'état de la chose publique. Elle est véritablement entourée de dangers. Il se trame quelque chose de sinistre. L'installation de la garde du roi se fait ces jours-ci; et en même-temps on retarde, sous divers prétextes, celle de la nouvelle moitié du corps municipal, qui doit remplacer la moitié de l'ancienne, et ramener l'esprit public dans cette importante magistrature. Le vertueux Péthion se trouve, en attendant, comme isolé au milieu du corps municipal, et n'y est soutenu dans ses fonctions délicates, que par un très-petit nombre de patriotes. Le roi a enfin sanctionné le décret portant création de petits assignats, mais non celui qui comprend dans l'amnistie les soldats

de Château-Vieux. Les intrigans du corps constituant exercent toujours la plus grande influence dans le gouvernement, et ils sont l'ame de tous les complots. Nous espérons triompher de tous les obstacles qu'on oppose à l'établissement de la liberté, et renverser tous les projets. Nous nous reposons sur vous du soin de servir, avec le même zèle, la chose publique dans vos départemens respectifs. Nous vous engageons spécialement à entretenir les soldats dans leur amour pour la liberté, et de réchauffer au besoin leur patriotisme, en resserrant leur union avec les citoyens. Ceci s'adresse plus particulièrement aux habitans des frontières.

Il n'est pas moins important de les préserver d'un engouement funeste pour tel ou tel homme. Les hommes libres estiment celui qui le mérite, mais n'idolâtrent personne. Enfin, nous vous recommandons, frères et amis, de garder une attitude calme et fière, quels que soient les événemens qui sepréparent. Nous saurons ainsi faire face à tous les ennemis du peuple, et assurer le triomphe de sa cause.

L'usage des piques est adopté dans plusieurs cantons de la France, et mérite de l'être universellement. Les armes sont, pour un peuple libre, une denrée de première nécessité, et leur fabrication peut occuper honorablement plusieurs manufactures. Cette branche de commerce a été jusqu'ici le monopole des tyrans : ils ont déjà perdu quelques priviléges ; il faut encore leur ôter celui-ci. C'est le meilleur moyen de les empêcher de reprendre les autres.

La société a ouvert une souscription où tous les citoyens sont invités à concourir, pour fournir des armes aux citoyens des frontières non

armés par l'état. Nous vous invitons à en établir une semblable chez vous, où chacun concourra selon ses facultés.

Il est très-important de multiplier les sociétés patriotiques dans les villes et dans les campagnes, et d'établir entr'elles et les principales sociétés, dans chaque département, une active correspondance. L'instruction, sur-tout l'instruction, c'est la base de l'esprit public et le boulevard de la liberté.

L'assemblée nationale, par son décret de samedi (14), qui déclare infâme et traître à la patrie quiconque proposeroit la plus légère transaction avec les rebelles et les tyrans qui les secondent, a déjoué bien des projets, et a pris ainsi l'engagement de soutenir, par des mesures énergiques, sa généreuse résolution. Elle sera fidèle au devoir qu'elle s'est imposée, et les représentans du peuple françois seront dignes de lui. Avec cette assurance, nous voyons sans alarmes les trames des ennemis de la liberté. Ils courent à leur perte, et ne peuvent manquer de la trouver dans les démarches mêmes par lesquelles ils préparent la nôtre. Si quelque grand événement vous étoit annoncé, souvenez-vous, frères et amis, du 21 juin dernier, et de la conduite sage et ferme du peuple entier à cette époque.

Nous sommes à la veille, frères et amis, de jouir de la sublime institution des jurés, connue jadis en France, avant le règne de l'odieuse féodalité. Cette institution, établie depuis long-temps chez les Anglois, et à laquelle ils ont dû la jouissance de leur liberté civille, long-temps avant la possession de leur liberté politique; cette institution salutaire qui met l'honneur et

la vie des citoyens sous la sauve-garde de leur pays, va nous être rendue, et compléter, pour tous les François, les bienfaits de la révolution. Elle va être la pierre de touche à laquelle nous pourrons reconnoître si nous sommes faits pour la liberté; et tels sont les avantages inestimables de ce précieux établissement, qu'il nous donnera, dans peu de temps, ce qui peut nous manquer pour en jouir.

C'est ici que s'aggrandit la sphère des droits et des devoirs du citoyen. Dans l'ordre civil, le plus beau droit dont un citoyen puisse jouir, est, sans contredit, celui de n'être jugé que par ses pairs, par ses égaux, par ses concitoyens. Il n'est point de garantie plus assurée de la liberté individuelle, et l'honneur et la vie des accusés ne peut reposer sous une meilleure sauve-garde. Le jugement par jurés est véritablement le jugement du pays. Lorsqu'un certain nombre de citoyens prononce sur un fait particulier auquel ils n'ont aucun intérêt personnel, lorsque l'accusé, en vertu de sa faculté de récusation, a écarté ceux dans lesquels il peut supposer quelque prévention contre lui, on peut dire que les autres prononcent de la même manière que l'auroit fait le peuple entier s'il eût été juge.

Mais quels devoirs austères n'impose pas un ministère aussi redoutable que celui de juger ses concitoyens? De quelle probité, de quel courage, de quelle impartialité ne faut-il pas être doué pour prononcer sur le sort d'un accusé quelquefois innocent et odieux a tout un pays, quelquefois coupable et cher à toute une ville? Dans un temps de révolution sur-tout, au milieu des haines de parti qui divisent les citoyens, l'impartialité des jurés ne peut manquer d'être mise plus d'une

fois à de rudes épreuves, et ceux qui ne se sentiroient pas la force de rester impassibles, et d'imposer silence à la voix des passions qui s'élèveroient en eux et troubleroient la liberté de leurs consciences et l'indépendance de leurs opinions; ceux-là devroient se récuser eux-mêmes. Tout doit faire espérer que les François régénérés par la liberté, se rendront dignes d'exercer le plus beau de leurs droits. Notre attention doit se borner à écarter des jurés toute influence capable de dominer leurs jugemens. Nous ne vous inviterons point, frères et amis, à vous abstenir d'en exercer aucune. Les vrais patriotes sont amis de la justice, et ce n'est pas à eux qu'on pourra faire le reproche de corrompre à son berceau la plus belle des institutions.

La société vient de rétablir son journal tel à-peu-près qu'il étoit avant la scission du mois de juillet dernier, lorsqu'il étoit rédigé par M. Choderlos la Clos

La rédaction en est actuellement confiée à M. Deflers, qui en est propriétaire. La société ne garantit que l'authenticité des extraits de la correspondance et des autres objets qui y seront insérés par un arrêté formel. Nous vous invitons à vous y abonner. C'est un moyen de s'implifier la correspondance et d'en diminuer les frais.

Nous vous recommandons aussi particulièrement *le Courier de Strasbourg*, qui deviendra chaque jour plus intéressant par la nature des événemens dont son voisinage sera le théâtre. La société de cette ville nous l'a recommandé, et son patriotisme, qui nous est connu, nous a déterminé à le faire venir.

Notre société a arrêté, que les dimanches et fêtes, il seroit fait, dans le lieu de ses séances,

une lecture publique des meilleurs journaux et des bons ouvrages de morale et de politique. Des conférences en expliqueront les passages qui ne seroient pas à la portée des citoyens peu instruits. Nous ne négligeons rien pour dissiper l'ignorance et étendre les progrès des lumières. Nous vous invitons, frères et amis, à faire tout ce qui est en vous pour établir par-tout le règne de la raison; c'est le plus sûr moyen de désarmer le fanatisme, et de le réduire à une impuissance absolue. Entre les ouvrages propres à produire cet effet, nous distinguons celui de M. *Lejeune*, curé du district de Troyes, intitulé : *le Publiciste chrétien*. Il se trouve à l'imprimerie du *Cercle social*, *rue du Théâtre-françois*, N°. 4.

Parmi les journaux propres à alimenter le patriotisme, à propager l'esprit public, à étendre les lumières, à entretenir l'activité de la surveillance, nous distinguons :

Le Patriote François ;
Les Annales Patriotiques ;
Le Courier des 83 Départements ;
Le Cosmopolite ;
La Chronique de Paris ;
Le Journal Universel ;

Feuilles Hebdomadaires.

La Semaine Politique et Littéraire ;
Les révolutions de Paris ;
Mémoires de politique et de littérature (1), faisant suite au Courier de Provence ;

Et enfin, la CHRONIQUE DU MOIS, qui paroît douze fois l'an, et qui est rédigée par une société d'hommes distingués.

---

(1) On s'abonne, ainsi que pour le Patriote François, rue Favart, N°, 4.

Dans ce nombre, chaque société peut choisir. Nous vous les indiquons tous comme étant les meilleurs.

Nous nous proposons de faire un tableau de l'état du royaume, d'après les renseignemens que vous nous aviez fournis; et pour le compléter, nous prions les sociétés qui ne nous en ont pas encore fait parvenir, de nous les envoyer.

Nous sommes fraternellement,

Les membres du comité de correspondance.

Signé, Léonard Bourdon, *président*; Al. Méchin, Jaume, *secrétaires*; Bazire, Chabot, Desmoulins, Carra, Lanthenas, Gaillard, Broussonet, Duhem, Brissot, Simonne, Boisguyon, Bosc, Antonelle, Barry, Dufourny, Bonneville, Couthon, Lasource, Merlin, Duchosal, Machenau, Bancal, Deflers, Valadi, Bontems, Louvet, Réal, *membres du comité de correspondance.*

De l'Imprimerie du Patriote François, place du Théâtre Italien.

867